
- PROTOCOLE SANITAIRE - Rentrée 2021-2022 -

Ce protocole s'inscrit dans le cadre d'une **rentrée en présentiel à hauteur de la capacité d'accueil globale des bâtiments de Bordeaux INP et d'une reprise du travail en présentiel** en appliquant, à partir du 1^{er} septembre, le régime de droit commun en matière de télétravail.

Il s'articule autour de grands principes qui reposent sur les mesures sanitaires prenant en compte la circulation toujours présente du virus avec ses variants et l'avancement de la campagne de vaccination. Il concerne toute personne (usagers, personnels, tiers) sur l'ensemble des espaces de Bordeaux INP.

Le [site internet de Bordeaux INP](#) aborde et précise un grand nombre d'éléments de ce protocole.

Le protocole sanitaire à Bordeaux INP repose sur :

- L'application des gestes barrières :
 - **Porter son masque** dans les lieux clos (chirurgical ou « grand public filtration supérieure à 90% » en tissu réutilisable ou jetable)
 - **Respecter la distanciation physique** de 1 mètre ou de 1 siège entre individus ou de 2 mètres lorsque le masque ne peut être porté
 - **Aérer régulièrement et si possible en permanence les espaces clos accueillant des usagers ou des personnels**
 - **Se laver les mains régulièrement et prioritairement avec du savon, ou à défaut avec du gel hydro-alcoolique (GHA)**. Du savon est présent au niveau des points d'eau (sanitaires, salles de repos, ...) avec des essuie-mains papier et des distributeurs de GHA, approvisionnés régulièrement, sont disponibles à différents endroits du bâtiment. Des flacons sont placés au niveau des services accueillant du personnel ou des étudiants (accueils de site, scolarités) et dans des locaux faisant l'objet de passages réguliers (copieurs, coin détente, etc...).
 - **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
 - **Utiliser des mouchoirs à usage unique, les jeter immédiatement**
 - **Ne pas se saluer en se serrant la main, ne pas s'embrasser**
 - **Ne toucher que les objets ou surfaces strictement nécessaires ou qui vous sont personnels**
- La réalisation de tests antigéniques et d'autotests
- La promotion de la vaccination
- La vérification du passe sanitaire
- Le nettoyage et désinfection des locaux et matériels
- La communication, formation et information

Respect du port du masque :

- **Chirurgical ou « grand public filtration supérieure à 90% » en tissu réutilisable ou jetable)**
- **Systématique par tous dans l'ensemble des espaces clos de Bordeaux INP. La seule exception concerne les personnes seules dans leur bureau individuel.**
- **Même quand la distanciation physique est respectée.**
- **Pour être efficace le masque doit couvrir la bouche, le nez et le menton.**

Agents Bordeaux INP : Des masques tissus « grand public filtration supérieure à 90%» sont fournis aux personnels de Bordeaux INP. Ces masques ont été remis début janvier par Bordeaux INP aux directions des écoles, de la Prépa et aux responsables des services généraux qui en assurent la distribution aux BIATSS et aux enseignants. Cette dotation permet d'être équipé jusqu'au 29 octobre 2021. Les enseignants-chercheurs ont reçu des masques par le biais de leur laboratoire. **Les nouveaux entrants** se verront remettre des masques lors de la réunion d'accueil des nouveaux arrivants du 10 septembre.

Etudiants : Chaque étudiant doit se munir d'un masque tissu « grand public filtration supérieure à 90%» ou d'un masque chirurgical pour circuler sur les campus de Bordeaux et pour accéder aux locaux de Bordeaux INP. Les étudiants en difficultés peuvent recevoir des aides.

Important : La qualité de filtration de 90 % obligatoire **ne peut être garantie** par les masques de fabrication « non professionnelle ».

- **Que faire si un étudiant se présente sans masque ?** Chaque école organisera une remise de masque en cas d'oubli et à titre exceptionnel. Celle-ci s'effectuera sur demande au secrétariat pédagogique, à la scolarité, etc. Ces remises de masque effectuées par l'école feront l'objet d'un suivi et d'une facturation à l'étudiant si les demandes d'un étudiant sont récurrentes (par exemple au bout de 3 oublis).

Respect de la distanciation physique :

Dans toute la mesure possible, il est nécessaire de maintenir une distance physique de 1 mètre entre individus côte à côte ou face à face, ou d'un siège entre individus assis dans les espaces clos de Bordeaux INP. Cette distance passe à 2 mètre lorsque le masque ne peut être porté.

Salles d'enseignements : Compte tenu de la rentrée en présentiel à hauteur de la capacité d'accueil globale de Bordeaux INP cette **distance n'est pas obligatoire dans les salles d'enseignements sauf en cas de mesures spécifiques liées à l'évolution de la situation sanitaire.**

Locaux des personnels : Afin de faciliter le respect de la distanciation de 2 m, des jauges sont à définir pour les **locaux des personnels** (espaces de restauration et espaces de détente) puisque le masque peut y être retiré.

Respect de l'aération régulière :

Il est nécessaire d'aérer les locaux par ouverture des portes et/ou fenêtres autant que possible, idéalement en permanence si les conditions le permettent. Lorsque cela est possible, il convient de privilégier une ventilation de la pièce par deux points distincts (porte et fenêtre par exemple).

Bordeaux INP a commandé des détecteurs de CO2 et communiquera sur leur utilité et leur utilisation dès qu'ils seront réceptionnés.

Tests et autotests

Les tests antigéniques sont à réaliser en cas de symptômes évocateurs de la COVID-19 ou en cas de contacts à risques. Les étudiants et les personnels doivent se rendre dans le [centre de test le plus proche](#) (laboratoire, centre mis en place par les communes, ...).

Les autotests sont à utiliser dans le cadre d'un dépistage répété à large échelle et en dehors de tous symptômes ou de tous contacts à risque qui nécessitent la réalisation d'un test antigénique par un professionnel. Ce matériel est mis à disposition dans des [points de distribution](#) propres aux différentes composantes de Bordeaux INP.

La promotion de la vaccination :

Un des moyens de faire face au virus est le vaccin. Il permet de faire baisser la mortalité et les formes graves de la maladie.

Les personnels et les étudiants sont donc fortement invités à se faire vacciner dès que possible. Les personnels peuvent disposer d'une Autorisation Spéciale d'Absence pour effectuer cette vaccination durant le temps de travail.

Personnels et étudiants : vous trouverez toutes les informations concernant les centres de vaccination sur le site internet de [l'ARS Nouvelle Aquitaine](#).

Etudiants : afin de faciliter l'accès au vaccin un centre de vaccination éphémère est mis en place par l'ESE. Vous trouverez toutes les informations sur le site internet de Bordeaux INP, rubrique « [Etudiants](#) ».

Vérification du passe sanitaire - Evènements et manifestations scientifiques, culturels, sportifs, associatifs :

Le passe sanitaire sera mis en œuvre à 2 occasions dans les locaux de Bordeaux INP, et pour l'ensemble des convives :

- Lors des événements et manifestations **hors cursus de formation** accueillant **plus de 10 personnes extérieures** à l'établissement (exemple : soutenance de thèse pas de vérification du passe sanitaire - pot de thèse : vérification du passe sanitaire).
- Lors de toute manifestation organisée par une association étudiante au sein des bâtiments de Bordeaux INP mais également en dehors.

Les organisateurs de ces différentes manifestations doivent s'engager à vérifier les passes sanitaires puis indiquer au chef d'établissement et aux participants comment les consignes en vigueur au moment de l'événement seront prises en compte et préciser quels moyens seront mis en place pour vérifier qu'elles seront respectées.

Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

- **Désinfection des parties communes :**

Une désinfection sera effectuée une fois par jour par le service logistique et/ou la société prestataire au niveau des points de contacts et des sanitaires.

- **Nettoyage des espaces d'enseignements :**

Les étudiants seront mis à contribution pour nettoyer le matériel mis à leur disposition dans chaque salle avant et après chaque utilisation. La collaboration avec les enseignants pour le respect de ces dispositions sera impérative, à charge pour les écoles de définir le mode d'organisation.

- Salle TD : nettoyage de sa table, sa chaise
- Salle informatique, TP, labo de langue : idem salle TD + matériel (informatique, de TP)
- Amphi : Un étudiant par rangée est responsable de désinfecter toute la rangée et les assises ; ou le service logistique est en mesure de faire un nettoyage lors de changement de groupe.

- **Nettoyage des espaces repas et convivialité :**

Chaque personnel est tenu de respecter les consignes d'utilisation des espaces de convivialité et de désinfecter son espace repas après utilisation.

Que ce soit pour les personnels ou les étudiants, des lingettes ou des produits de nettoyage adaptés accompagnés d'essuie-mains, sont mis à disposition par les écoles avec le protocole de nettoyage correspondant.

La communication, l'information et la formation auprès des agents et des usagers

Un affichage des règles sanitaires est effectué et mis à jour régulièrement. Les affiches ainsi que ce protocole sanitaire sont disponibles sur [l'intranet](#).

Les directeurs d'école, les chefs de services et les directeurs de laboratoires proposent régulièrement à leurs équipes un temps d'échange afin de les informer sur les règles à respecter, leur déclinaison au sein du collectif de travail en fonction des activités et de leur traduction sur le plan de la situation et des conditions de travail de chaque agent. Le conseil de laboratoire ou le conseil d'école concerné pourra utilement être réuni à cette fin. Les écoles veilleront également à informer leurs étudiants et prestataires des dispositions prises et de leur calendrier.

Personnels ou étudiants à risque de forme grave de COVID-19 (personnes vulnérables) :

- **Nécessité de se signaler :**
 - Pour les personnels -> auprès de la DRH ;
 - Pour les étudiants -> auprès de son école.
- Une organisation spécifique est possible pour leur permettre de dispenser ou de suivre les cours en limitant les risques pour leur santé.

Gestion de cas COVID-19 suite à un test positif

En cas de test positif à la COVID-19 : JE RESTE CHEZ MOI, JE M'ISOLE ET JE RESPECTE LES GESTES BARRIÈRES !

- chaque personnel doit prévenir son responsable hiérarchique ainsi que la DRH : ressources-humaines@bordeaux-inp.fr
- chaque étudiant doit prévenir son école selon les contacts ci-dessous. L'école informera ensuite la direction de Bordeaux INP :
 - ENSC : direction@ensc.fr
 - ENSCBP : Isabelle.Gosse@enscbp.fr ; Marguerite.Dols@enscbp.fr
 - ENSEGID : direction@ensegid.fr
 - ENSEIRB-MATMECA : Direction@enseirb-matmeca.fr
 - ENSPIMA : administration@enspima.fr
 - ENSTBB : bruno.cardinaud@enstbb.fr
 - La Prépa des INP : dirprepa@bordeaux-inp.fr

Important : les personnes porteuses d'un variant sont fortement invitées à l'indiquer.

- A. Si le cas est isolé :** pas de mesure particulière à suivre pour Bordeaux INP. L'autorité sanitaire compétente effectuera une enquête.
- B. S'il y a 3 cas ou plus au sein d'un groupe d'élèves :**
- Le périmètre du tracing sera établi avec l'ARS en lien avec le rectorat, la préfecture et Bordeaux INP.
 - Afin de faciliter ce tracing les étudiants pourront faire connaître leur statut vaccinal.
 - La liste des contacts à risques sera établie par la CPAM et sera fonction du statut vaccinale de chacun et du respect des gestes barrières : distanciation, port du masque, ventilation des locaux, ...
 - L'ensemble des tests de la population étudiante sont réalisés par l'Espace de Santé Etudiant dans le [centre de dépistage universitaire](#).
 - Les personnes ayant un schéma vaccinal complet ne sont pas considérées comme cas contact à risque

Ma journée type :

1. Avant de venir à Bordeaux INP **je surveille si je ne présente pas de signes cliniques**. Au moindre symptôme je reste chez moi, j'ai recours à une consultation ou téléconsultation sans délai et je préviens la direction de l'école pour les étudiants ou mon responsable hiérarchique ainsi que la DRH pour les personnels -> Consulter le site [AMELI](#), rubrique « [Quels sont les symptômes de la maladie Covid-19 ?](#) »
2. Lors de mon trajet et à mon arrivée dans le bâtiment, je porte mon masque et je **respecte les gestes barrières**. -> voir les infographies « **Comment bien utiliser son masque ?** »
3. Une fois dans le bâtiment, je me lave les mains avec de l'eau et du savon dans les sanitaires les plus proches, ou à défaut avec le gel hydro-alcoolique le plus proche -> voir infographie « **se laver les mains** »
4. Afin de préserver une distanciation physique et de limiter la propagation du virus, l'utilisation des **ascenseurs** est limitée à une seule personne par cabine. Priorité est donnée aux personnes à mobilité réduite, et exceptionnellement à son éventuel accompagnant.
5. Lorsque je circule dans les locaux, je ne manipule pas les poignées de portes susceptibles d'être contaminées, toutes les portes doivent être maintenues ouvertes. Les portes à maintenir fermées sont :
 - Les portes périmétriques donnant sur rue,
 - Les portes coupe-feu non asservies au système de sécurité incendie (ventouse ou aimant),
 - Les portes intérieures des toilettes,
 - Les portes des lieux sécurisés,
 - Les portes des bureaux dans lesquels se déroule un entretien confidentiel

6. Lorsque j'entre dans un local, je l'aère :

L'aération des locaux permet d'évacuer des aérosols et des gouttelettes pouvant être infectés par la COVID-19. La majorité des locaux de Bordeaux INP possède des ventilations mécaniques mais il est tout de même important de :

- Aérer les locaux à son arrivée, surtout s'ils étaient occupés avant
- Ouvrir régulièrement les fenêtres, au moins quelques minutes toutes les heures

-> voir infographie « [Aérer les pièces](#) »

7. Les repas, les salles de repos, les fontaines :

Les repas : Pour les personnels, des locaux sont aménagés au sein de chaque école afin de respecter une distanciation d'au moins 2m entre les personnes, dans toutes les directions. Un roulement pourra être nécessaire pour respecter le nombre de places possibles -> voir infographie « [utilisation des espaces restauration / coin détente](#) »

Les salles de repos : elles sont accessibles de manière ponctuelle pour accéder aux équipements qu'elles contiennent (machines à café, réfrigérateurs, micro-onde, ...). Ces équipements doivent être utilisés suivants les consignes affichées -> voir infographies « **Usage des équipements (coin détente)** » et « [utilisation des espaces restauration / coin détente](#) »

Les fontaines à eau : elles sont disponibles mais seuls les gobelets et les tasses peuvent être utilisés (pas de bouteilles).

8. Utilisation des sanitaires et des vestiaires :

Concernant l'utilisation des toilettes et des vestiaires, outre le respect de la distanciation, il est préconisé de :

1. Accéder au local sans toucher la poignée (porte maintenue ouverte, ou entrouverte pour être manœuvrable autrement qu'à main nue ; même consigne pour l'allumage et l'extinction des lumières, si besoin) ;
2. Se laver les mains à l'eau et au savon ;
3. Utiliser un morceau d'essuie-main pour ouvrir la porte de la cabine ou de l'armoire, pour la refermer derrière soi et pour manipuler la lunette, le cas échéant ;
4. Utiliser du papier toilette pour refermer l'abattant avant de tirer la chasse d'eau et pour ouvrir la porte (la laisser ouverte) ;
5. Se laver les mains à l'eau et au savon et utiliser l'essuie-main pour ouvrir la porte ;
6. Jeter l'essuie-main dans une poubelle à proximité.

Pour le séchage des mains, les distributeurs d'essuie-mains en papier sont la meilleure solution, les sèche-mains sont à condamner.

Important : Les infographies ne sont pas présentes dans ce document. Elles sont disponibles sur [l'espace des personnels de Bordeaux INP](#), diffusées sur les écrans des écoles mais également largement affichées.

FAQ :

- **Les visiteurs et les prestataires sont sous la responsabilité de l'accueillant et doivent** respecter les mesures sanitaires mises en œuvre dans les bâtiments, notamment concernant les gestes barrières dont le port du masque dans tous les espaces de Bordeaux INP.
- **Les moments de convivialité** peuvent être organisés dans le strict respect des gestes barrières. Il est fortement recommandé que ces moments se tiennent dans des espaces extérieurs et de faire appel à un traiteur qui sera en mesure de suivre correctement le protocole sanitaire qui le concerne.
- **Les sorties terrain** se déroulent normalement en respectant les règles sanitaires : port du masque dans les transports communs ou dans les véhicules et distanciation physique sur le terrain (air libre). Dans le cas des stages terrain sur plusieurs jours, les étudiants doivent respecter les règles fixées au sein de la structure d'hébergement.